

Réf: Dossier 422618

Avis de constitution

SOCIETE « GLOBAL PREXTIGE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON BAE DERRIERE LA GARE
UTB, Lot 75, Ilot 9

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 12/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GLOBAL PREXTIGE »

Objet : Vent de Matériaux de construction – vente de produits et Services Informatiques – Transfert de monnaie électronique – Formation – Commerce Général - Import-Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON BAE DERRIERE LA GARE
UTB, Lot 75, Ilot 9

Dirigeant(s) M KAMENAN EMILE DAMOI-FREJUS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06731 du 07/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40501/GTCA/RC/2025 du 07/07/2025

